

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

COMMUNE DE RICHARDMENIL

ENQUETE PUBLIQUE

**ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE
CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL DES ESPACES VERTS, DES
VOIRIES ET DES RESEAUX DU LOTISSEMENT
« LES VERTS VILLAGES » A RICHARDMENIL**

Arrêté du maire du 20 Janvier 2020
Enquête publique du mardi 04 février 2020 au mercredi 19 février 2020

ANNEXES

Natacha Collin
Commissaire enquêteur

Annexe 1 : arrêté municipal du 20 janvier 2020 prescrivant l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
CANTON
NEUVES-MAISONS
COMMUNE
RICHARDMENIL

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Ville de RICHARDMENIL

N° 01/2020/URB du 20 janvier 2020

- VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L318-3, R318-10 et R318-11 ;
- VU le code de la voirie routière, notamment ses articles L141-3 et R141-4 à R141-9 ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 octobre 2019 autorisant l'enquête publique préalable au classement d'office des espaces verts, des voiries et des réseaux du lotissement « les Verts Villages » dans le domaine public communal ;
- VU la liste départementale d'aptitude 2020 aux fonctions de Commissaire Enquêteur ;
- VU les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

CONSIDERANT que le projet retenu par le Conseil municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Objet de l'enquête :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de classement d'office dans le domaine public communal des espaces verts, des voiries et des réseaux du lotissement « les Verts Villages » à Richardménil.

Article 2 : Durée de l'enquête :

L'enquête se tiendra du mardi 04 février 2020 09h00 au mercredi 19 février 2020 19h00 en mairie de Richardménil.

Article 3 : Publicité de l'enquête publique :

Un avis au public faisant connaître les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête sera publié dans la presse locale. Un affichage est également prévu à la porte de la mairie et sur les autres supports à disposition de la commune (site internet et panneau d'affichage), au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Une copie de l'avis d'enquête publique sera également distribuée dans les boîtes aux lettres des habitations du lotissement des Verts Villages. Cet arrêté, ainsi que l'avis d'enquête, seront également affichés à l'entrée du lotissement concerné : rue Alfred de Vigny.

Article 4 : Désignation du Commissaire Enquêteur :

Madame Natacha COLLIN (fonctionnaire territoriale) est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Article 5 : Consultation du dossier d'enquête publique :

Le dossier du projet de classement d'office, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur sera mis à disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public pour enregistrer les observations. Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- le samedi 08 février 2020 de 10h00 à 12h00 ;
- le mercredi 19 février 2020 de 17h à 19h.

Les observations peuvent être formulées par écrit et lui être adressées par voie postale à la mairie de Richardménil avant la clôture de l'enquête.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la ville : www.richardmenil.fr

Le public pourra, en outre, adresser ses observations écrites via l'adresse mail dédiée : enquetepublique@richardmenil.fr

Un ordinateur sera, par ailleurs, à disposition pour consulter le dossier sur support informatique en mairie.

Article 6 : Rapport du Commissaire Enquêteur :

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos par le Commissaire Enquêteur, qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire le dossier et son registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public en mairie, pendant un an.

Article 7 : Approbation du classement d'office :

A l'issue de l'enquête et après réception des conclusions du Commissaire Enquêteur, le classement d'office sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Article 8 :

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

RICHARDMENIL, le 20 janvier 2020
Le maire, Xavier BOUSSERT



Annexe 2 : avis d'enquête publique parus dans L'est Républicain, rubrique « annonces légales » le 23 Janvier 2020

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La commune de Richardménil prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au classement d'office dans le domaine public communal des espaces verts, des voiries et des réseaux du Lotissement des Verts Villages.

A cet effet, M^{me} Natacha COLLIN a été désignée par M. le Maire de Richardménil, commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Richardménil, du 4 février 2020, 9 h au 19 février 2020, 19 h, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les faire parvenir par écrit au commissaire enquêteur avant la fin de l'enquête.

Le public pourra, en outre, consulter le dossier sur le site Internet de la commune : www.richardmenil.fr et adresser ses observations écrites via l'adresse mail dédiée : enquetepublique@richardmenil.fr

Le commissaire enquêteur tiendra, pour les besoins de l'enquête, deux permanences en mairie de Richardménil, où il pourra recevoir le public :

- le samedi 8 février 2020, de 10 h à 12 h ;
- le mercredi 19 février 2020, de 17 h à 19 h.

Son rapport et ses conclusions, transmis au maire de la commune de Richardménil dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Annexe 3 : certificat d'affichage de Monsieur le maire de la commune de Richardménil

Commune de
RICHARDMENIL
54630



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Xavier BOUSSERT, Maire de RICHARDMENIL,

Certifie que l'avis d'enquête publique relative au classement d'office dans le domaine public communal des espaces verts, des voiries et des réseaux du lotissement des Verts Villages a été affiché à la porte de la Mairie 15 jours avant le début de l'enquête jusqu'à sa clôture, soit du 21 janvier 2020 au 19 février 2020.

Fait à Richardménil, le 19 février 2020

Le Maire,



Xavier BOUSSERT